



Procès-verbal du Conseil Municipal SEANCE

Séance du vendredi 12 décembre 2025 20:30 à Mairie de Maizeroy

Quorum : 5

Membres présents :

Jean-charles CHRISTOPHE, Stéphanie CUNIN, Jean-Michel DELOR, Nathalie DUBOST, Jean-François LEIDELINGER, François MAIRE

Membres excusés :

Jean-Claude PETIT, Patrice DOSDAT, Thomas FAVIER

Membres Absents :

Président de séance : Jean-François LEIDELINGER

Secrétaire de séance : François MAIRE

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du PV du dernier conseil	
2	Création d'un poste "secrétaire de mairie"	
3	Approbation des différents - RQPS -	

Détails des projets / délibérations :

Création d'un poste "secrétaire de mairie"

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-2 et 3-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-14 ;

Vu le tableau des emplois de la commune ;

Vu la délibération du 11 octobre 2019 portant création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (13/35èmes) ;

Considérant les besoins évolutifs des services administratifs de la commune ;

Considérant la nécessité de réorganiser les effectifs pour optimiser le fonctionnement de la mairie ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1. **De supprimer**, à compter du 1 janvier 2026, l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet, 13/35èmes créé par délibération du 11 octobre 2019.
2. **De créer**, à compter du 01 janvier 2026, un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, 12/35-ème, relevant de la catégorie C, pour exercer les fonctions de secrétaire de Mairie.
3. **D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi au budget communal.
4. **De charger** Monsieur le Maire de procéder aux formalités de déclaration de vacance de poste et de recrutement.

Approbation des différents - RPQS - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Considérant que le RPQS est un outil essentiel pour informer les usagers sur la qualité et le coût des services publics d'assainissement et service public d'élimination des déchets ;
considérant que ce rapport a été élaboré conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et présente une analyse détaillée des indicateurs techniques, financiers et environnementaux du service ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** à l'unanimité le RPQS pour l'exercice 2024, tel que présenté en annexe à la présente délibération
- **De publier** ce rapport sur le site internet de la collectivité et de le mettre à disposition du public en mairie

Le Secrétaire de séance,
François MAIRE

Fait à ,
Le 22/12/2025 ,
Le Maire